

Les soumissions seront:

1o Pour la fourniture de matériaux en général, savoir: Bois, Ciment, Brique, Tuyaux en grès, Ferronnerie, Fiches, Peintures et Huiles, Huiles pour machines, etc., Fontes en fer et bouches d'égout, Coltar, Goudron, Dualine, Sable, Asphalte crue, Carbonate de chaux, et divers autres matériaux.

2o Pour la fourniture et la pose et pour le remplacement de Dalles de pierre, Bordure de pierre, Pavés en granit et Pavés Artificiels.

3o Pour la fourniture et la pose de Dalles de pierre, Dalles de Ciment, Trottoirs en mastic d'asphalte et en Composition.

4o Pour la fourniture et la pose de pavages en asphalte, en asphalte et blocs de pierre, Pavés d'asphalte comprimé, Pavages en Macadam Bitumineux Imperméables, et Granit ou pavés en blocs de pierre.

Les dépôts exigés, lorsque les quantités ne sont pas indiquées, ont nominaux.

Les adjudicataires devront déposer un montant équivalent à dix pour cent (10 pour cent) de la somme totale du contrat aussitôt que la quantité aura été fixée.

Les soumissionnaires devront fournir des échantillons, faute de quoi leurs soumissions ne seront pas prises en considération.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté pour le montant mentionné sur la Formule de la Soumission, payable à la Ville de Montréal.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Ville, en présence des parties intéressées, à la première assemblée de la Commission de la Voirie, qui suivra leur réception.

La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou n'importe quelle autre des soumissions soumisses.

Par ordre,

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 23 février 1907.

Tenders will be for:

1o General supplies, viz.: Lumber, Cement, Brick, Tile Pipes, Hardware, Spikes, Paints and Oils, Lubricating and other Oils, Iron Castings and Gullies, Coal Tar, Pitch, Dualine, Sand, Coal, Refined Asphalt, Carbonate of Lime, and sundry other materials.

2o Supply and laying and re-laying of Flagstone, Curbstone, Granite and Artificial Paving Blocks.

3o Supply and laying of Flagstone, Cement Flag, Asphalt Mastic and Composition Sidewalks.

4o Supply and laying of Asphalt, Asphalt and Block, Compressed Asphalt Block, Bituminous Macadam Waterproof, and Granite or Paving Block Pavements.

Where no quantities are stated, the deposits asked for are nominal, the successful tenderers will have to deposit an amount equal to ten per cent (10 p.c.) of the total amount of contract, as soon as the quantities are fixed.

Tenderers must furnish samples, otherwise their tenders will not be entertained.

The tenders must be accompanied by an accepted cheque for the amount mentioned on the Form of Tender, payable to the City of Montreal.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

The Road Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, Feb. 23rd, 1907.

